



**PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE d'APTITUDE
D' INGENIEUR TERRITORIAL**

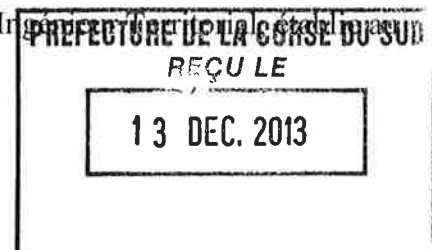
Le Maire de la Ville d' Ajaccio

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la Loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 39-2 et 79-1,
Vu le décret N°90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux
Vu l'avis favorable émis le 11 Décembre 2013 par le commission Administrative Paritaire de la catégorie A,

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'Ingénieur Territorial au titre de l'année 2013, les fonctionnaires suivants :

- Monsieur PIETRY Gérard
- Monsieur CERVETTI Antoine



Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO le 13 DEC. 2013

Le Maire



Simon Renucci
Simon RENUCCI



**PORTANT INSCRIPTION sur la LISTE d'APTITUDE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE TERRITORIAL**

Le Maire de la Ville d' Ajaccio

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

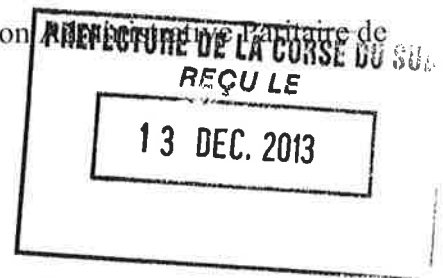
Vu la Loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 39-2 et 79-1,

Vu le décret le décret N° 2010-1357 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux

Vu l'avis favorable émis le 11 Décembre 2013 par la commission

la catégorie B,



ARRETE

Article 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de Technicien Principal 2^{ème} classe Territorial, établie au titre de l'année 2013, le fonctionnaire suivant :

- Monsieur CAVALLARO Marc

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services de la ville d' Ajaccio est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO le

Le Maire

Simon RENUCCI



13 DEC. 2013
Signature

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



**PORTANT INSCRIPTION sur la LISTE d'APTITUDE
D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

Le Maire de la Ville d' Ajaccio

- Vu** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la Loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 39-2 et 79-1,
Vu le décret le décret N° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux
Vu l'avis favorable émis le 11 Décembre 2013 par la commission Administrative Paritaire de la catégorie C,

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'Agents Territoriaux, établie au titre de l'année 2013, les fonctionnaires suivants:

- Monsieur BERNARDI Laurent
- Monsieur CARUSO Jean Michel (Réinscription 2011)
- Monsieur GAMBARELLI Patrick
- Monsieur GUIGONIS Alexandre (Réinscription 2011)
- Monsieur QUINART Denis
- Madame MORETTI Hélène
- Monsieur RUGGIU Jean Antoine

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services de la ville d' Ajaccio est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO le 13 DEC. 2013

Le Maire

Simon RENUCCI





**PORTANT INSCRIPTION sur la LISTE d'APTITUDE
D'ATTACHE TERRITORIAL**

Le Maire de la Ville d' Ajaccio

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 39-2 et 79-1,

Vu le décret N° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux

Vu l'avis favorable émis le 11 Décembre 2013 par la commission Administrative Paritaire de la catégorie A,

ARRETE

Article 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'Attaché Territorial, établie au titre de l'année 2013, le fonctionnaire suivant :

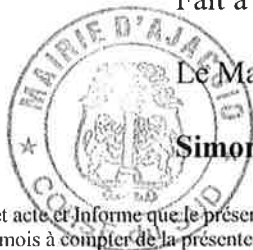
- Monsieur PARENTI Antoine

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services de la ville d' Ajaccio est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

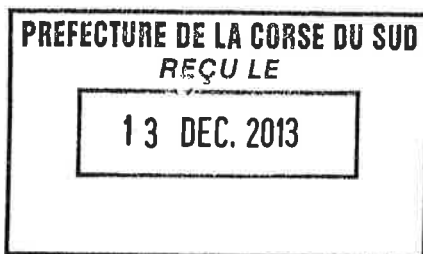
Fait à AJACCIO le 13 DEC. 2013

Le Maire

Simon RENUCCI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.





**PORTANT INSCRIPTION sur la LISTE d'APTITUDE
DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Le Maire de la Ville d' Ajaccio

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 39-2 et 79-1,

Vu le décret N° 2012-924 du 30 Juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu l'avis favorable émis le 11 Décembre 2013 par la commission Administrative Paritaire de la catégorie B,

ARRETE

Article 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de Rédacteurs Territoriaux, établie au titre de l'année 2013, le fonctionnaire suivant :

- Madame CASSAGNE Michelle

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services de la ville d' Ajaccio est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à AJACCIO le 13 DEC. 2013

Le Maire

Simon RENUCCI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

